

2008/929 - Attribution d'une subvention à l'Association "La Ville à Vélo" sise 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er (Direction Déplacements Urbains) (BMO du 17/11/2008, p. 2080)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Un mot simplement, sous forme d'intervention partagée avec le Groupe des Verts de Pierre Hémon, pour saluer l'action de cette association la Ville à Vélo qui est un pilier de Pignion sur rue, la Maison du Vélo et qui, à ce titre, est un partenaire indispensable de la politique modes doux de Lyon et du Grand Lyon, notamment dans les réunions de concertation et l'organisation de la Fête du Vélo.

Cette association incarne l'image d'un monde associatif compétent jusqu'à l'expertise et elle est motivée jusqu'à la militance au point de vous envoyer de nombreux courriers, favorables notamment à l'application du Code de la Rue intervenu au coeur de l'été sous la forme d'un décret modifiant quelques articles du Code de la Route, en particulier en instaurant, comme vous le savez, la possibilité de double sens cyclable en zone 30 et les zones dites de rencontre. Deux mesures qui, finalement, ne sont pas que des mesures vélo. Elles sont au contraire majoritairement favorables aux piétons puisque s'il y a une mesure permettant au vélo de descendre des trottoirs, c'est bien un double sens cyclable, et s'il y a une mesure permettant au piéton d'être respecté et de tenir le haut du pavé dans la rue, c'est bien la zone dite de rencontre où il a priorité, y compris pour circuler de manière longitudinale et non plus seulement pour la croisée, pour la traversée dans la rue, la rue qui est à tout le monde et qu'il faut partager, vous le savez, la raison du plus faible étant toujours la meilleure en matière de cohabitation sur l'espace public.

Alors, vous m'avez chargé de mettre en application ce Code de la Rue, votre feuille de route a été la sécurité et nous la respecterons de la manière la plus aigüe. Juste pour terminer, je dis amicalement à mon voisin, le Maire du 6^e arrondissement -mon voisin de gauche inopinément- qu'il est tout à fait cohérent quand il ne souhaite pas de double sens cyclable dans son arrondissement du 6^e, il est cohérent parce que le 6^e n'est pas en zone 30, donc il ne risque rien, mais par contre qu'il y a quelque incohérence à demander à la fois que les vélos descendent des trottoirs, et à être contre les doubles sens cyclables.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)